

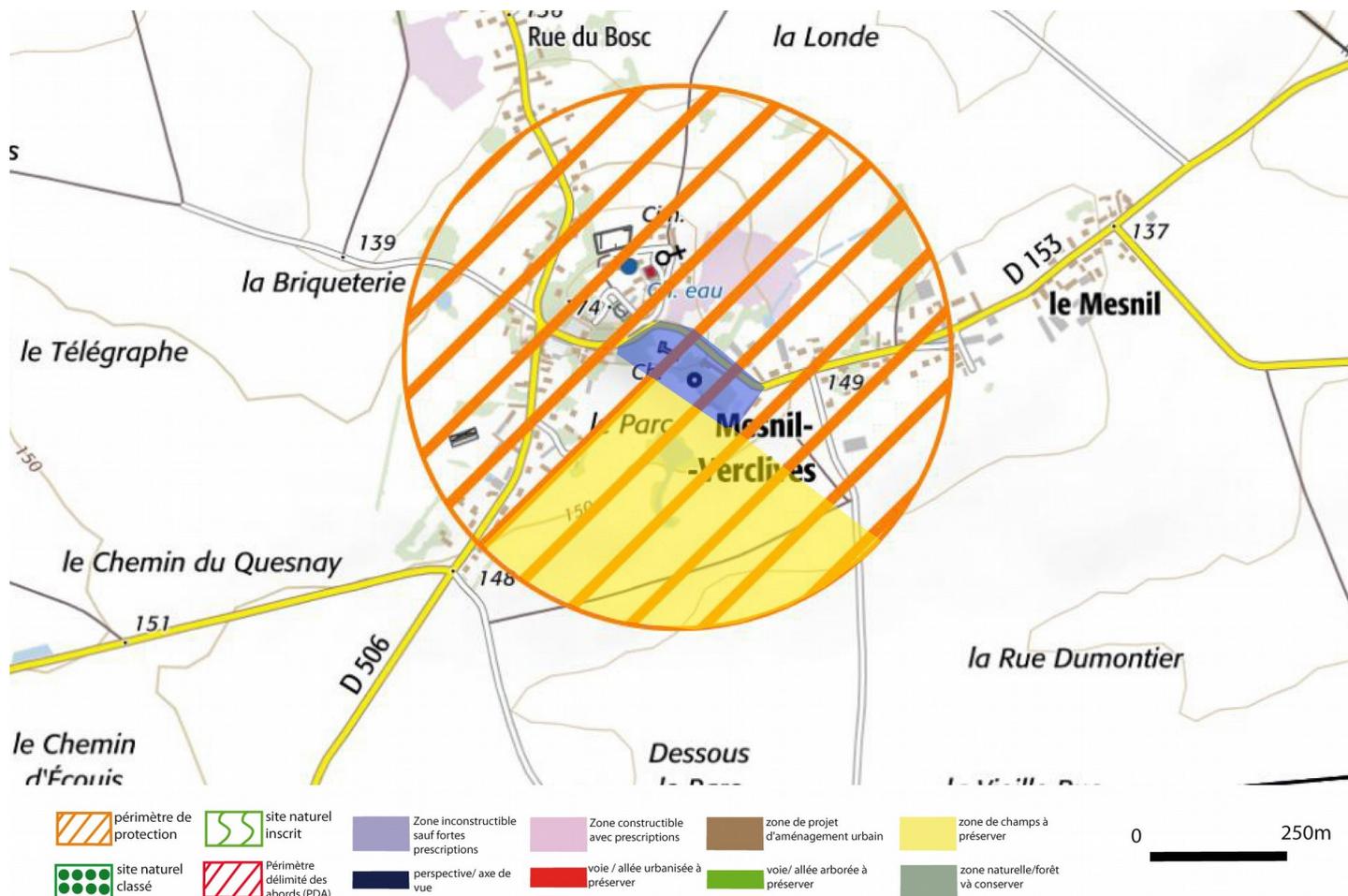
Mesnil Verclives > Oratoire du Château

Le château de Verclives est inscrit en tant que monument historique inscrit depuis le 26 juin 1986. La protection comprend plus particulièrement l'oratoire du château.

Les Vieilsmaisons sont cités à Verclives dès 1663. Le château est reconstruit par l'architecte Joseph-Abel Couture dit l'Ainé vers le milieu du XVIII^e siècle. De brique, orné d'éléments décoratifs en pierre, il se compose d'un corps central encadré de deux ailes en retour. En 1768, Jean-Jacques-Philippe de Vieilsmaisons, ruiné, doit se séparer du domaine hérité de son père en 1761. L'acquéreur est Antoine Le Couteux, président de la Chambre des Comptes de Normandie. Lequel fait aménager le parc et construire un petit pavillon carré attenant à la façade est du château pour y loger une chapelle dédiée à saint Antoine, dédicacée en octobre 1786 par le cardinal de La Rochefoucauld. En 1813, le baron d'Empire Bignon achète le château et fait construire en 1833 des communs à l'ouest du domaine. En 1840, la voûte de l'oratoire est décorée d'une *Apothéose de saint Antoine* peinte sur toile marouflée par Jules-Alexandre Duval Le Camus. En 1938, la ferme est séparée du château. Le parc paysager est en grande partie rendu à la culture ; le château commence à se dégrader avant d'être restauré.

Situé près d'un point culminant, cet élégant château offre des deux côtés des vues lointaines vers le plateau du Vexin qu'il faut préserver. L'oratoire disposant d'une fenêtre, des covisibilités existent avec l'extérieur.

Il n'y a pas d'autres protections sur la commune.



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans le secteur rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte en égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Vue du monument : façade principale



Ancienne carte postale



Intérieur de l'oratoire



Pour la zone en bleu clair Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500 m Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Vue sur les abords du monument

